

**Travailler à l'UTT
en tout sécurité**



Table des matières

Préambule	3
Jours et horaires d'ouverture de l'UTT	3
Santé, hygiène et environnement	4
Cigarettes et cigarettes électroniques.....	4
Hygiène des bâtiments	5
Environnement.....	5
Risques	5
Risque incendie.....	5
Chargés d'évacuation et consignes à tenir en cas d'alarme incendie	5
Localisation des points de rassemblement	6
En cas de suspicion de feu	6
Risque d'intrusion armée – Consignes à suivre.....	7
Risque routier.....	8
Risques psychosociaux	9
Risques liés au travail sur écran et troubles musculo-squelettiques (TMS)	9
Soins et secours aux personnes	9
Infirmierie.....	9
En cas d'accident « bénin »	10
En cas de détresse vitale.....	10
Organisation des secours à l'UTT	11
Sauveteurs secouristes du travail (SST) et trousse de secours.....	11
SST.....	11
Trousse de secours.....	11
Contacts	12
Le Conseiller de Prévention.....	12
Les Assistants de Prévention.....	12
La F3SCT	13

Préambule

Travailler en toute sécurité est autant un droit qu'un devoir. Cela ne peut se faire sans que l'ensemble des personnels œuvrent conjointement à ce que notre environnement de travail présente des risques connus et maîtrisés.

La maîtrise des risques implique le respect d'un certain nombre de valeurs essentielles et conduit à la mise en place d'un ensemble règles qu'il est indispensable de connaître afin de pouvoir travailler harmonieusement ensemble et en toute sécurité.

Bien que l'UTT, par le biais de son Directeur, ait l'obligation et le devoir d'organiser la santé et la sécurité au travail, il nous appartient de prendre soin de nous mais aussi des autres, quel que soit notre rôle au sein de l'institution.

Le présent document ne saurait se substituer au règlement intérieur (disponible sur l'ENT rubrique Documentation > Les documents de l'UTT > Document établissements > Textes statutaires > Règlement intérieur), mais il s'efforcera de présenter brièvement les procédures ainsi que les règles à respecter sur le campus. Aussi, que vous veniez d'arriver ou non, nous vous invitons à prendre connaissance des pages suivantes.

Jours et horaires d'ouverture de l'UTT

L'UTT est ouverte selon un calendrier voté en conseil d'administration. Il est disponible dans les documents de l'UTT sur l'ENT (<https://ent.utt.fr> - voir captures d'écran ci-après).

Les horaires d'ouvertures des locaux sont les suivants :

- Du lundi au vendredi : de 6h à 22h
- Le samedi : de 6h à 12h

En dehors de ces horaires, il n'est pas possible d'accéder physiquement à l'UTT. Néanmoins et en cas de nécessité (expérience scientifique, événement particulier), il est possible de demander une dérogation auprès du Directeur du Patrimoine. Cette demande sera étudiée lors des réunions de coordination organisées hebdomadairement par la Direction Générale des Services.



Figure 1 : emplacement des "Documents de l'UTT"



utt

UNIVERSITÉ DE TECHNOLOGIE TROYES

ent

environnement numérique de travail

Mon espace
Organisation
Outils
Mon compte
Actualité
Documentation
Assistance
Trombi

LES DOCUMENTS DE L'UTT

GEODE

Nouveautés

Plans

Publications

Recherche avancée

Recherche tout texte

Rechercher

Documents UTT > Etablissement

Titre	Dernière modification	Auteur
Audits	28 nov. 2023 à 10:52:24	delory
Contrôle Interne	28 nov. 2023 à 10:51:36	delory
Notes d'information	28 nov. 2023 à 10:52:05	delory
Organigrammes	21 avr. 2024 à 14:05:20	jobe
Procédures administratives	28 nov. 2023 à 10:52:47	delory
Stratégies et amélioration continue	5 déc. 2023 à 14:41:32	lebleu
UTT 2035 (3 129 Ko)	26 juin 2024 à 17:09:46	jobe
Calendriers universitaires 2023-2024 (461 Ko)	11 avr. 2024 à 14:12:32	jobe
Calendrier universitaire 2024-2025 (374 Ko)	11 avr. 2024 à 14:04:29	jobe
Liste des acronymes (261 Ko)	25 janv. 2024 à 10:10:00	petitdem

Figure 2 : emplacement des calendriers d'ouverture

Santé, hygiène et environnement

Cigarettes et cigarettes électroniques

Conformément au code de la santé publique, il est strictement interdit de fumer et devapoter à l'intérieur des bâtiments. Le logo ci-après a été apposé sur l'ensemble des portes extérieurs afin de vous le rappeler. En outre, afin de ne pas gêner les occupants des bâtiments, merci de vous éloigner des fenêtres, notamment aux beaux jours.



Figure 3 : interdiction de fumer ou de vapoter à l'intérieur des locaux

Hygiène des bâtiments

Pour des raisons d'hygiène, il est interdit de prendre ses repas dans les locaux affectés au travail. Nous vous remercions d'utiliser les locaux prévus mis à disposition.

D'une manière générale, merci de respecter la propreté des lieux communs (cuisines, toilettes, couloirs, etc.) ainsi que le travail des agents du service entretien.

Environnement

Des poubelles permettant le tri sélectif des déchets sont à disposition dans tout l'UTT. En cas de volumes importants, merci d'utiliser directement les poubelles semi-enterrées situées devant les bâtiments E, M et entre le bâtiment X et la halle sportive (voir plans ci-après).

Risques

Risque incendie

Chargés d'évacuation et consignes à tenir en cas d'alarme incendie

En cas d'alarme incendie, que le feu soit avéré ou non, des chargés d'évacuation incendie sont chargés de faire évacuer les bâtiments jusqu'à ce que le risque soit écarté. Ils sont repérables par le gilet jaune qu'ils portent lors des évacuations et leurs ordres doivent obligatoirement être suivis pour des raisons évidentes de sécurité.

En cas d'alarme incendie, il est nécessaire de suivre calmement les consignes suivantes :

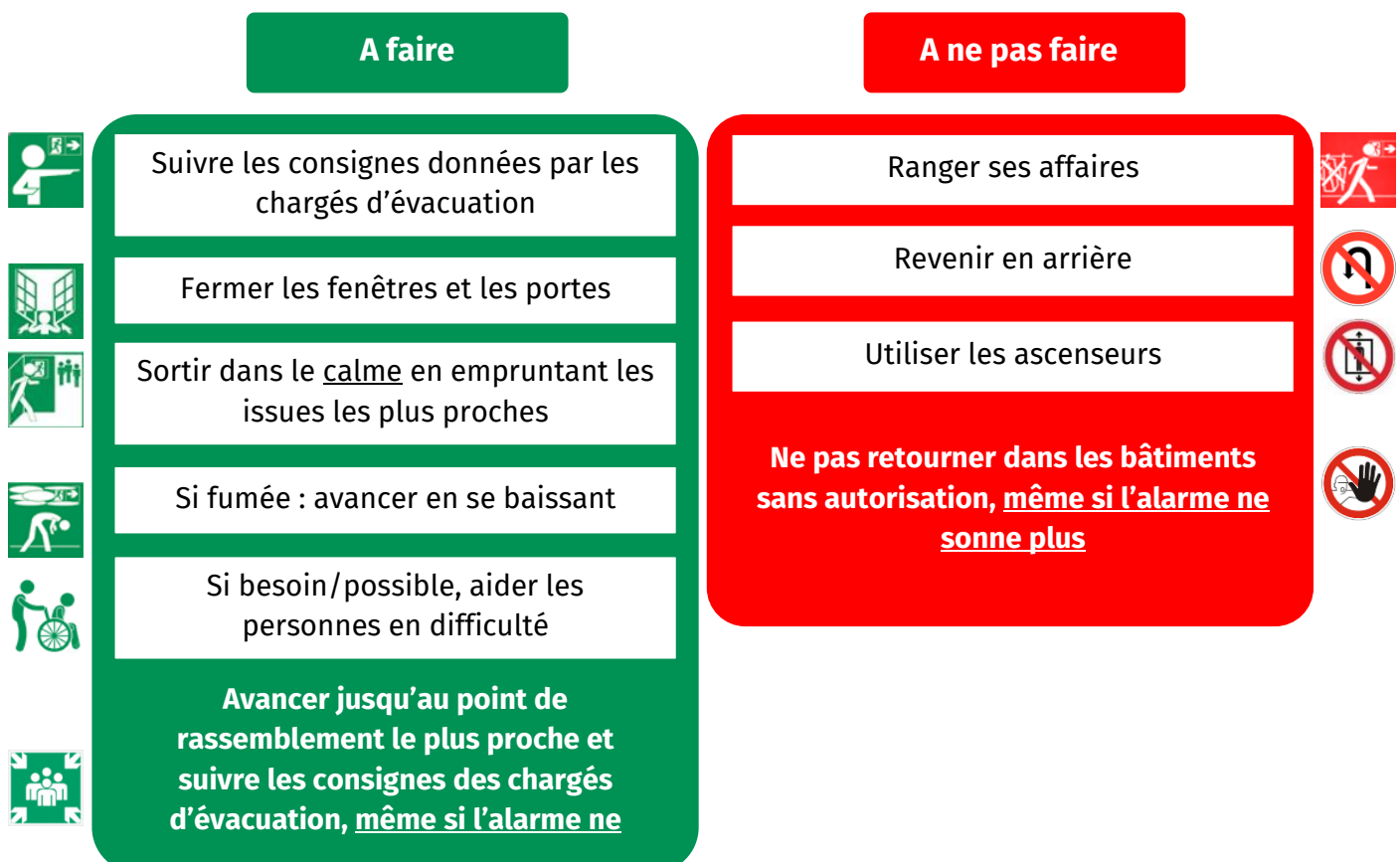


Figure 4 : consignes d'évacuation incendie

Localisation des points de rassemblement

Le campus troyen de l'UTT possède 5 points de rassemblement. Il convient de connaître leur emplacement et de rejoindre le plus proche lorsqu'une évacuation incendie est en cours.

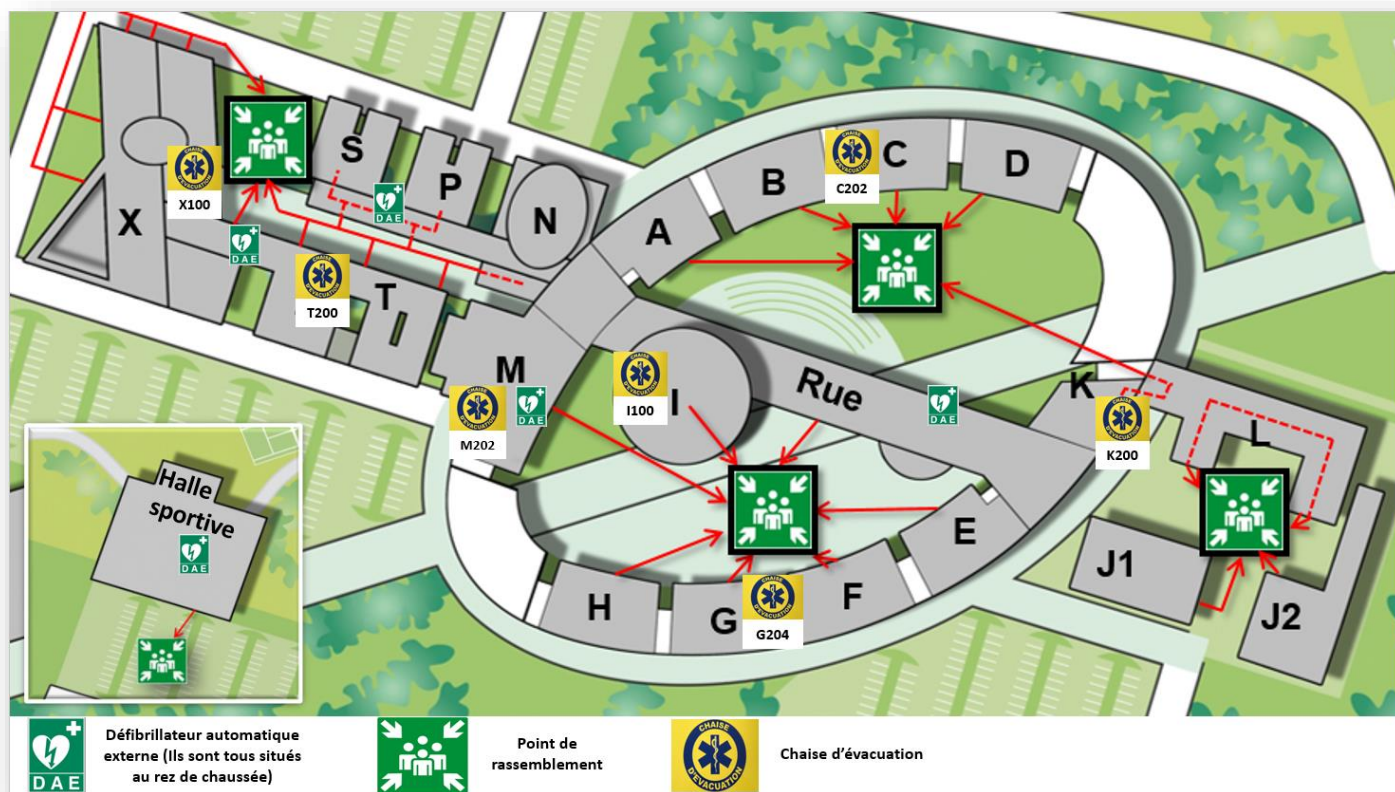


Figure 5 : localisation des points de rassemblement

En cas de suspicion de feu

En cas de détection ou de suspicion d'incendie, l'alerte doit être donnée sans attendre en utilisant un des moyens suivants :

- Utilisation d'un déclencheur manuel (boutons poussoirs rouges dans les couloirs)
- Utilisation d'un téléphones rouges présent dans les couloirs



Figure 6 : déclencheur manuel

Remarque importante : l'utilisation d'un déclencheur manuel actionne immédiatement l'alarme incendie et vous oblige alors à évacuer les bâtiments. La levée de doute et/ou l'extinction du feu sera réalisée par des agents spécialement formés à cela.

Risque d'intrusion armée – Consignes à suivre

En cas d'intrusion armée à l'UTT, il est nécessaire d'agir le plus discrètement possible tout en suivant les consignes ci-après.

RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

1/ S'ÉCHAPPER

si c'est impossible

2/ SE CACHER

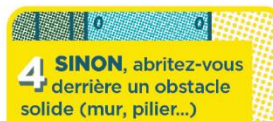
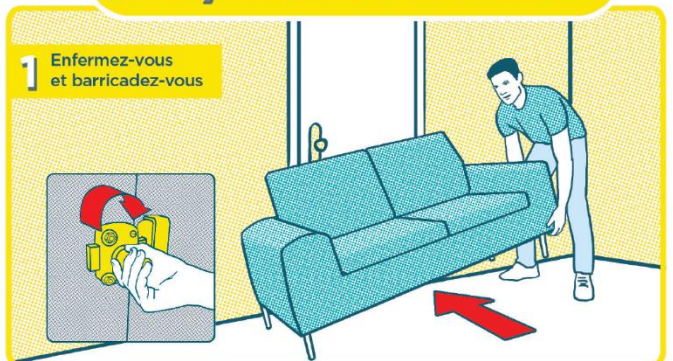
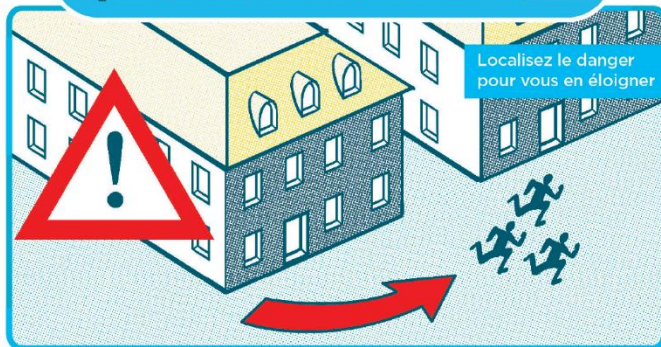


Figure 7 : consignes à suivre en cas d'intrusion armée



Figure 8 : consignes à suivre en cas d'intrusion armée (suite)

Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site <http://www.gouvernement.fr/reagir-attaque-terroriste>.

Remarque importante : en cas d'intrusion armée à l'UTT, ne surtout pas appuyer sur les déclencheurs manuels. Ils provoqueraient un rassemblement des occupants des bâtiments, chose à éviter à tout prix dans une telle situation.

Risque routier

L'utilisation des parkings de l'UTT est soumise au respect du code de la route. A ce titre, nous vous remercions :

- De vous garer uniquement sur places délimitées au sol en privilégiant de vous garer en marche arrière
- De respecter la signalisation existante
- De donner la priorité aux véhicules venant par la droite
- De ne pas dépasser les 30km/h sur l'ensemble du campus

Remarque importante : Une attention toute particulière devra être accordée aux piétons ainsi qu'aux cycliste, notamment aux abords des périodes hivernales où la visibilité est réduite.

Risques psychosociaux

Afin de répondre aux problématiques engendrées par les risque psycho-sociaux, l'UTT a mis en place une Cellule de Suivis Individuels (CSI) qui est un organe de médiation entre la DRH, le Pôle Santé et le Service Prévention Hygiène et Sécurité. Son rôle est de trouver des solutions aux situations professionnelles difficiles ayant notamment des incidences sur la santé physique et morale des personnels.

L'évocation des problèmes que rencontrent les agents se fait toujours en respectant la confidentialité, dans le cadre du secret partagé sans pour autant briser le secret médical.

La CSI peut être saisie directement par les agents, par les chefs de service ou tout agent qui constaterait une difficulté en contactant la DRH, le pôle santé ou bien encore le conseiller de prévention.

Risques liés au travail sur écran et troubles musculo-squelettiques (TMS)

Le travail administratif et plus spécifiquement le travail sur écran peut provoquer plusieurs symptômes tels que des picotements des yeux, des maux de tête ou encore des douleurs (dorsaux, poignets, etc. - les fameux TMS pour Troubles Musculo-Squelettiques).

Bien que ces symptômes disparaissent avec le temps, il est nécessaire de s'assurer que son poste de travail soit ergonomique afin que ces désagréments ne perdurent ou ne s'aggravent pas en adoptant de bonnes pratiques.

Afin de vous aider dans vos démarches vous pouvez solliciter la cellule ergonomie de l'UTT. Pour cela rien de plus : il vous suffit de solliciter la cellule en envoyant un email à cellule_ergo@utt.fr.

Soins et secours aux personnes

Infirmierie

Située dans le bâtiment S (S comme Santé !) et plus précisément en S005, les missions accomplies par l'infirmierie consistent essentiellement à éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail (voir article L4622-2 du Code du Travail). Néanmoins et en cas de force majeure, des soins d'urgence peuvent y être administrés (dans la limite des compétences et des habilitations des praticiens).

Les horaires d'ouverture sont consultables sur le site interne de l'UTT (infos.utt.fr) comme l'indique la capture d'écran ci-après (voir en bas du cadre « Accident – Prévention » à gauche) :

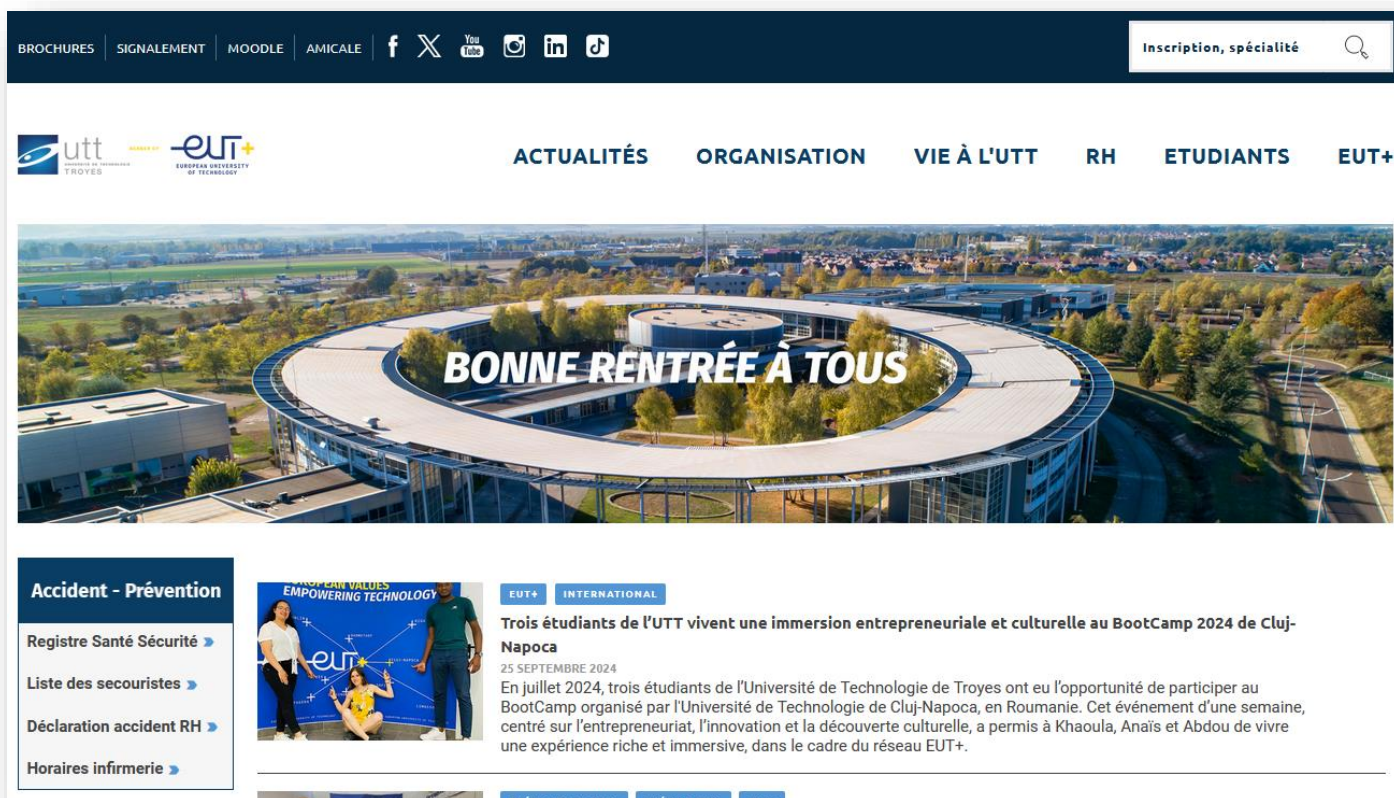


Figure 9 : emplacement des horaires de l'infirmerie

En cas d'accident « bénin »

En cas d'accident sans détresse vitale appeler le numéro interne des secours :

- **11 00** en interne
- **03 51 59 11 00** depuis l'extérieur

Nous vous recommandons d'ajouter sans tarder ce numéro dans le répertoire de votre téléphone portable personnel et/ou professionnel.

En fonction de l'heure, ce numéro vous mettra en lien avec l'accueil de l'UTT (qui possède la liste et l'emplacement de tous les sauveteurs secouriste du travail de l'UTT) ou avec les secours externes (112).

En cas de détresse vitale

En cas de détresse vitale (mettant en péril la vie de la victime), appeler dans l'ordre (ou en même temps) :

1. Directement les secours en composant le **112** (ou **0112** si vous appelez d'une ligne interne de l'UTT)
2. Appelez le numéro interne de secours de l'UTT (**11 00** ou **03 51 59 11 00**)

Il est obligatoire d'appeler dans l'ordre ces 2 numéros, la vie de la victime pouvant en dépendre.

Organisation des secours à l'UTT

Pour information, les appels passés au 11 00 activent la chaîne des secours suivante :

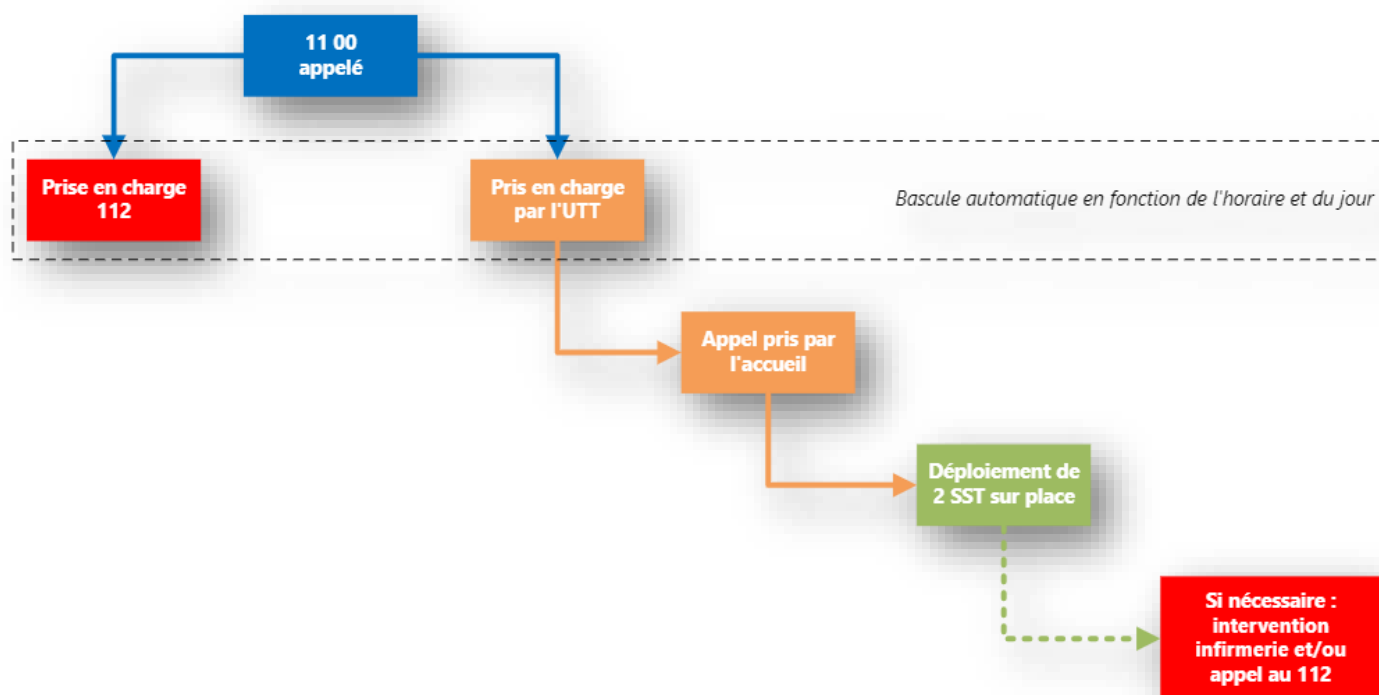


Figure 10 : chaîne des secours

Sauveteurs secouristes du travail (SST) et trousse de secours

SST

Les Sauveteurs Secouristes du Travail (SST) sont des personnels de l'UTT. Leur rôle est de porter les premiers secours à toute victime d'un accident du travail ou d'un malaise, mais aussi d'être acteur de la prévention. Pour cela, il doit être initialement formé et assister tous les 2 ans à des sessions de remise à niveau (appelées Maintien des Acquis et Connaissances).

La liste des SST les plus proches de votre lieu de travail est consultable sur le site interne de l'UTT (infos.utt.fr – voir la figure 9).

Trousses de secours

Des trousse de secours sont à disposition à différents endroits dans l'UTT. Elles sont adaptées en fonction de la nature des risques et des activités se trouvant à proximité. N'hésitez pas à contacter l'infirmerie si vous constatiez des manques.

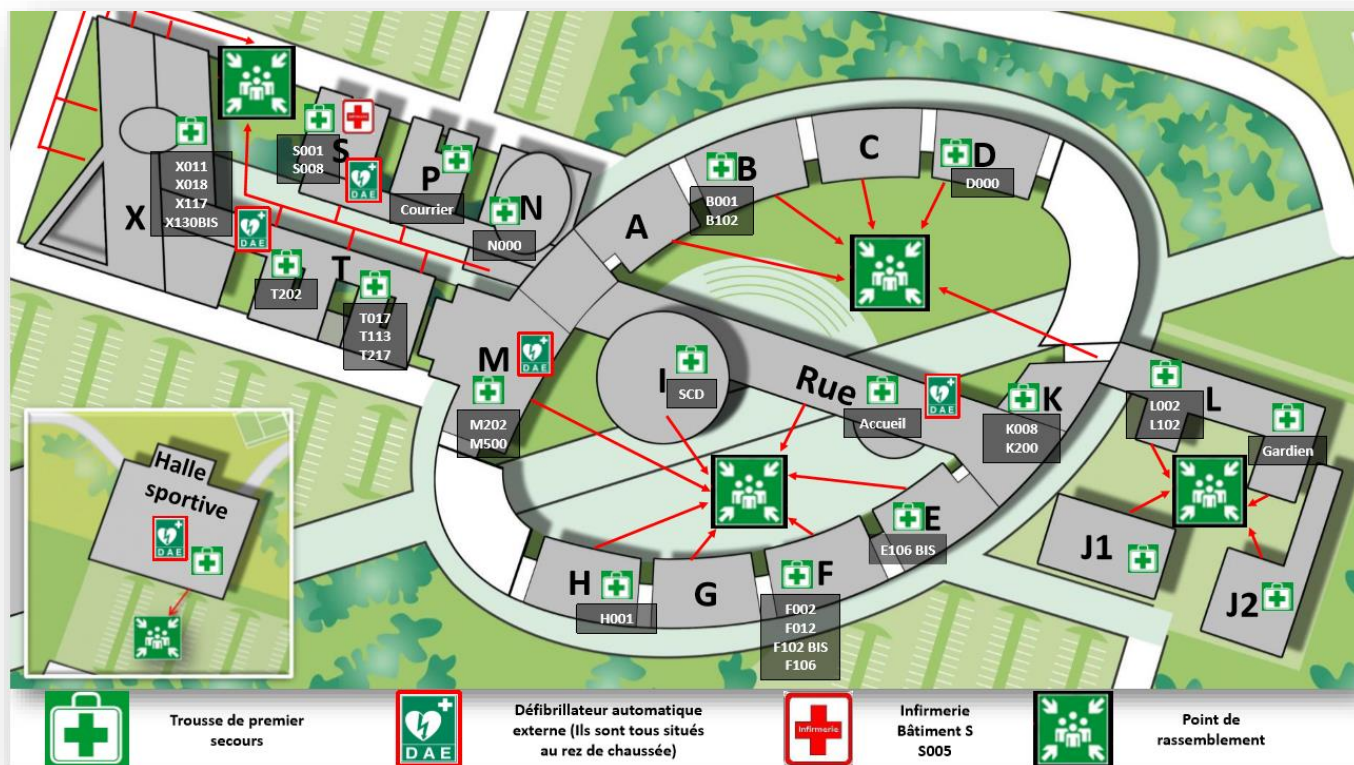


Figure 11 : location des trousse de secours

Contacts

Plusieurs agents ont, à l'UTT, des missions de prévention afin de concourir au bien-être et à la sécurité des personnels et des étudiants. Vous trouverez ci-après la liste des personnes pouvant et devant être contactées en cas de besoin ou de question.

Le Conseiller de Prévention

Son rôle : directement rattaché au Directeur de l'UTT, le Conseiller de Prévention concourt à l'élaboration de la Politique de Prévention tout en assurant des missions analogues à celles des Assistants de Prévention auprès de son supérieur hiérarchique. Chargé de la coordination et de l'animation du réseau des Assistants de Prévention, il peut également les soutenir et les conseiller dans la recherche de solutions pratiques aux difficultés rencontrées.

cyril.dufour@utt.fr – (03 25 71) 76 60 – 77 28 – Bureau K012

Les Assistants de Prévention

Leur rôle : les assistants de prévention concourent à prévenir les dangers susceptibles de compromettre la sécurité ou la santé des agents, à et proposer à son responsable des solutions nécessaires et adaptées pour la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité. Ils constituent le maillon local des préventeurs.

Liste et coordonnées : sur l'ENT (voir figure 1) >> Documents UTT > Santé, Sécurité et prévention > Assistants de Prévention

La F3SCT

Son rôle : la Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de Travail est une instance de dialogue social dont les membres participent à la promotion de la prévention des risques professionnels (risques physiques mais aussi psychosociaux) et peuvent aussi proposer des actions de prévention contre le harcèlement moral et sexuel. Ils ont également un devoir d'alerte en cas d'atteinte à la santé physique ou mentale des salariés et peuvent être contactés. A ce titre, ils doivent être contactés immédiatement dès lors qu'un danger grave et imminent apparaît à l'UTT. Cette déclaration sera alors consignée dans un registre spécial et le problème traité sans délai.

Liste et coordonnées des membres : Documents UTT > Vie Démocratique > Instances > F3SCT

Document de référence

L'Université de Technologie de Troyes devant assurer la sécurité et de protéger la santé des personnes (personnels, étudiants, visiteurs et entreprises extérieures) pendant l'exercice de leurs activités ainsi que des biens (mobilier et immobilier). A ce titre, elle dispose d'une instruction Générale Hygiène, Sécurité et Médecine de Prévention qui a pour objectif de spécifier pour l'ensemble de sa communauté :

- Le cadre législatif et réglementaire dans lequel elle évolue
- Les rôles et les responsabilités de chacun et chacune
- L'organisation de la sécurité au sein de l'établissement
- Les outils de la prévention

Ce document est accessible :

- Dans les documents de l'UTT >> Santé, sécurité et prévention
- Sur le site interne de l'UTT (infos.utt.fr) rubrique « Vie à l'UTT » > « Hygiène et Sécurité »